

## RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

### IMPORTANT!

Le permis de brûlage est valide pour un maximum de 30 jours.

## IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

Prénom :

Nom :

Numéro :

Rue :

Code postal :

Téléphone :

Courriel :

## IDENTIFICATION DU LOCATAIRE (S'IL Y A LIEU)

Prénom :

Nom :

## PÉRIODE DE BRÛLAGE

Date de début :

JJ MM AAAA

Date de fin :

JJ MM AAAA

## SIGNATURE

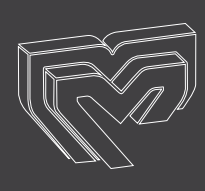
J'ai pris connaissance de la [règlementation et des normes d'implantation](#) en vigueur en lien avec mon projet.

Je déclare que les renseignements fournis dans cette demande sont exacts.

Date :

Signature du demandeur

JJ MM AAAA



## NOTES

La Ville de Mascouche se réserve le droit d'exiger tout document ou renseignement supplémentaire nécessaire à la compréhension de votre projet.

Des documents incomplets ou manquants peuvent retarder l'émission du permis. Des informations trompeuses peuvent annuler votre demande ou rendre votre permis non valide.

Le fait de déposer une demande de permis ne constitue en aucun temps une autorisation permettant de débiter des travaux.

## COORDONNÉES

Service de prévention des incendies

[incendie@ville.mascouche.qc.ca](mailto:incendie@ville.mascouche.qc.ca)

450 474-4133, poste 6000